

rationalité

les les deux parties

de

de faire passer aux Marocains les installations de l'abattoir,

à la limite en état de maintenance de l'abattoir,

de qui indique par le rapporteur, avoir :

125.000 Fd

80.000 "

100.000 "

122.000 "

1.637.000 "

que la dette sera imputée au "Département" de l'Etat

juillet " du 15. 7. 1959.

1.217.50

MM

Stonovais du au service des Ponts et Chaussées.

à l'ordonnance de Rouan - Médit. - Se service des

Ponts et Chaussées a été appliqué les collaborateurs

non pour le projet d'implantation et la nouvelle

limites des bandes d'après de l'ordonnance de Rouan

Médit

la situation de l'ordonnance a été établie Médit l'o

l'ordonnance n'ayant pu se faire, une première tranche

de Rouan dans les limites du terrain actuel a

été réalisée par l'agence Spécialisée des Bâti des communes

et l'engagement en chef demande la reconnaissance

de la mission confiée aux Ponts et Chaussées et la

réalisation des honoraires doit :

établiement sur plan de Médit des Ponts et

des limites de l'ordonnance et du dossier d'origine

par déclaration d'utilité publique. - forfait 100.000 Fd

établiement du projet de réaménagement des Ponts

montant des travaux : 15 Millions -

14% jusqu'à 2.000.000 Fd

3% de 2.000.000 à 15.000.000

80.000 -

140.000

50% du projet

Total

225.000

885 000

140.000

80.000 -

190.000 -

140.000

225.000

885 000

140.000

80.000 -

190.000 -

140.000

225.000

885 000

140.000

80.000 -

190.000 -

140.000

225.000

885 000

140.000

80.000 -

190.000 -

du plan de la Commission des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

et l'engagement en chef des Ponts

Chaussées concernant l'aménagement de l'aérodrome
 Royan. Médit (projet d'implantation, nivellement
 Un plan parcellaire des acquisitions nécessaires
 l'extension de l'aérodrome a été établi, ma-
 tion n'ayant pu se faire, une première tranche
 travaux dans les limites du terrain actuel
 réalisée par l'équipe spécialisée des bases aé-

M. l'Ingénieur en Chef demande la
 tion de la mission confiée aux Ponts et Cha-
 le règlement des honoraires soit :

- Établissement sur plan de masse des pistes
 tes de l'aérodrome et du dossier d'enquête pu-
 tion d'utilité publique forfait 100.000
- Établissement du projet de nivellement de
 montant des travaux 15 millions.

4%	jusqu'à 2.000.000 frs	80
30%	de 2.000.000 frs à 15.000.000	390
		470
50%	du projet	

Total

Le Conseil Municipal

vu la lettre de M. l'Ingénieur en Chef
 et Chaussées en date du 29 juillet 1958,
 vu l'avis de la Commission des Finances
 Décide

.....